

17 juin 2013

Hamlet jugé aux assises de Pontoise

Une expérience théâtrale originale et pédagogique

Pendant quatre jours, le tribunal de grande instance (TGI) de Pontoise a accueilli le spectacle *Please, Continue (Hamlet)*. Magistrats, avocats, expert et huissier d'audience ont accepté de participer à un spectacle original autour du procès criminel d'Hamlet, accusé du meurtre de Polonius. A partir de ce personnage shakespearien et de procès-verbaux adaptés à la cause, entre fiction et réalité, les spectateurs, appelés à être jurés d'un soir, ont pu être éclairés sur le fonctionnement d'un procès d'assises et confrontés à la difficulté de juger.



PAROLES DE SPECTATEURS

Françoise, 61 ans, et Dominique, 53 ans, assistent régulièrement à des représentations théâtrales. Ils étaient curieux de découvrir une pièce dans un lieu atypique et attirés par « la comédie dans le réel ». Témoignage pendant la « suspension d'audience » : « le mélange est intéressant, au fur et à mesure nous avons l'impression d'être dans la réalité et non au théâtre, d'assister au travail de ces professionnels ». Ce couple a consciencieusement noté, sur le carnet distribué à dessein à chaque spectateur en début de soirée, les éléments jugés importants et les questions qu'ils se posent. Françoise n'a pas été tirée au sort pour être juré ce soir. Pourtant, pendant le temps du délibéré, elle s'interroge « il n'y a pas de preuve et pourquoi la mère n'a-t-elle pas été inquiétée ? ». « Il n'y a pas de neutralité, chacun a son vécu, son histoire. Juger est un métier difficile, il faut prendre de la hauteur et mettre de côté tout ça ».

« Pourquoi ne pas avoir prévenu la police ? » « Parce qu'un truc pareil, la police ne l'aurait jamais cru ». Réponse d'Hamlet à la présidente de la cour d'assises du Val d'Oise à qui il venait d'expliquer avoir tué Polonius, par méprise, l'ayant pris pour un rat derrière un rideau. Paniqué, il avait ensuite déplacé le corps. Hamlet est étudiant à la recherche d'un stage, Gertrude, sa mère, technicienne de surface. Au loin, résonnent les va et vient des participants à l'audience correctionnelle voisine. Les répliques sonnent vraies, l'ambiance est là, le cadre est réel. C'est pourtant un spectacle qui se jouait dans la salle des d'assises de Pontoise du 28 au 31 mai dernier.

Sensibiliser le public à la fonction de juger

Les auteurs Yann Duyvendak et Roger Bernat ont imaginé une représentation théâtrale insolite à partir du drame classique en le transposant à la réalité à partir de procès-verbaux. Le président d'audience, les avocats et l'expert travaillent le dossier comme dans leur vie professionnelle. Les trois comédiens, Hamlet, l'accusé, Gertrude, la témoin et Ophélie, fille de Polonius et partie civile, improvisent face aux

questions posées. Rien n'est appris par cœur, chaque soir est différent. Après environ 2h30 de débat, onze personnes du public sont tirées au sort, elles prêtent serment et délibèrent avec le président et ses assesseurs pendant vingt minutes. La condamnation ou l'acquittement d'Hamlet clôturent la soirée théâtrale. Yann Duyvendak indique vouloir « faire appel au sens éthique du spectateur » et montrer la « complexité de juger et l'humanité de la justice ».

PAROLES DE SPECTATEURS

Julie, 22 ans, et Anthony, 19 ans, passent leur bac cette année. Ils sont venus avec leur professeur de philosophie et de théâtre. Alors qu'Anthony, visiblement ravi, est tiré au sort et part rejoindre le jury, Julie a l'air de préférer rester dans la salle et déclare « c'est beaucoup de pression de juger ». Anthony revient sûr de lui « j'étais convaincu depuis le départ de mon vote, il était saoul, je sais ce que ça fait d'être saoul ».

Le TGI de Pontoise a accueilli la 31^{ème} représentation de ce spectacle déjà joué en Suisse, aux Pays-Bas et en France. Pour la première fois, la pièce avait lieu dans de vrais locaux de cour d'assises. Les chefs de juridiction, sollicités par un ancien bâtonnier également président du conseil d'administration du théâtre de Pontoise, ont accepté de se prêter au jeu.

Selon Renaud Le Breton de Vannoise, président du TGI, cette expérience a été acceptée dans la mesure où elle remplissait plusieurs objectifs. Elle constitue en effet pour le tribunal tant une action culturelle avec un concept séduisant qu'une action de communication qui permet de sensibiliser le public à la fonction de juger et à ses enjeux (appréciation de la valeur des indices, question de l'intime conviction, présomption d'innocence, situation humaine de l'accusé et des parties civiles...). Le procureur de la République, Yves Jannier, estime après deux représentations que l'expérience est un succès : « c'est intéressant, le spectacle est bien interprété par les acteurs professionnels et la salle est pleine avec de nombreux jeunes ».

- La pièce jouée au théâtre -



1 2 3 4 5 6 7 8 9

Retour d'expérience de magistrats



Pour Claire Estevenet, vice-présidente à la chambre correctionnelle du TGI de Pontoise et présidente des assises le 30 mai, « ce spectacle est une aventure au sein de la juridiction qui permet de valoriser notre métier. C'est une initiative intéressante pour comprendre la justice et faire participer le citoyen à la difficulté de juger un homme ». En fin de soirée, alors qu'Hamlet vient d'être acquitté, elle est satisfaite de l'expérience même si « vingt minutes de délibéré, c'est un peu court ».



Isabelle Rich-Flament, vice-procureure en charge de l'exécution des peines, souligne l'aspect très pédagogique de cette action surtout pour le public jeune. Elle précise un du soir : « ça me rappelle les simulations d'audience à l'École nationale de la magistrature même promotion que la présidente, nous avons déjà fait des simulations ensemble délibéré, quelques curieux s'approchent et Isabelle Rich-Flament répond volontiers son métier. « Lorsque je demande une condamnation, c'est que je crois à la culpabilité » indique-t-elle à une spectatrice désireuse de comprendre le rôle du ministère public.



© DSJ/COM - Julie André
